

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Mai-Juin 2009

Volume 13, no. 3

## Sommaire

Mise en marché **2 et 3**

Gamme de travaux sylvicoles **4**

Santé et sécurité au travail **5**



### Daniel Boucher, président du Syndicat des producteurs forestiers

Chers forestiers et forestières,

Pour commencer, j'aimerais remercier M. Jean-Louis Gagnon pour le travail accompli comme président ces deux dernières années. Comme vous le savez, être président d'une organisation syndicale comme la nôtre n'est pas de tout repos. Chacun à sa façon essaie de faire de son mieux pour représenter l'ensemble des productrices et producteurs. Merci encore à M. Gagnon.

Pour ma part, si j'ai accepté la présidence de notre organisation, c'est pour atteindre deux objectifs. Le premier est de créer une plus grande solidarité entre nous. Le deuxième est de défendre l'aménagement forestier comme une valeur sûre. À mon sens, c'est la plus belle façon de répondre à un souhait du gouvernement qui est l'occupation dynamique du territoire.

#### La solidarité, un élément fondamental de notre organisation

Comme producteur forestier, je suis fier de présider une organisation comme le Syndicat. Je souhaite développer davantage les liens de

solidarité entre les propriétaires forestiers qui sont à la base des valeurs du Syndicat. Je désire établir une bonne communication avec les producteurs, car les enjeux relativement à la mise en marché sont trop importants. Pour aller de l'avant ensemble, j'en profite pour vous inviter à utiliser la tribune des producteurs que le conseil d'administration met à votre disposition afin de partager des idées constructives. Pour réserver un temps d'échange, il faut contacter le directeur général du Syndicat et secrétaire du plan conjoint, M. Jean Tremblay, au 418 723-2424.

Pour terminer, vous remarquerez à la lecture de votre Journal que le marché pour le secteur des pâtes, papier et panneaux est stable; seul le sciage semble plus difficile. Toutefois, je tiens à souligner les efforts de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées qui a bonifié les taux d'exécution pour les travaux de récolte pour ainsi compenser la diminution de la vente des bois.

Je vous souhaite une bonne saison de récolte 2009!

Au plaisir  
Daniel Boucher

## RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 5 mai dernier, quelque 125 producteurs forestiers étaient réunis dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Outre un projet de contribution visant à financer les activités de l'organisation, les producteurs ont aussi discuté du nouveau régime forestier avec pour préoccupation la place de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines.

Les délégués se sont prononcés contre l'établissement d'une contribution par producteur visé par le plan. Projet présenté lors des assemblées de secteur au printemps dernier, il s'agissait pour le conseil d'administration de proposer une contribution de 55 \$ par année par producteur, et ce, afin de stabiliser les revenus du Syndicat et de faire en sorte que l'ensemble des producteurs, qui bénéficient des actions du

Syndicat des producteurs forestiers, contribuent à son financement. Rappelons qu'actuellement, seuls les producteurs qui mettent du bois en marché participent au financement de l'organisation.

Lors de cette assemblée générale avec en toile de fond la crise forestière, des propriétaires forestiers ont déploré le manque de réceptivité du Syndicat à l'égard de leurs demandes. D'autres ont par ailleurs dénoncé le manque de solidarité entre les producteurs dans un contexte économique difficile. M. Jean-Louis Gagnon, alors président du Syndicat, a dit recevoir ces commentaires qui seront considérés et analysés par le conseil d'administration.

Suite en page 6

### Défendre les intérêts des propriétaires forestiers

Jean-Louis Gagnon

Productrices et producteurs,

Après deux années à la présidence du Syndicat, je suis heureux de passer le relais à un administrateur dynamique comme Daniel Boucher. Je continuerai de m'impliquer avec conviction comme administrateur et j'appuierai M. Boucher dans les nombreux défis qu'il aura à relever au cours des prochains mois, dont celui d'assurer des services de qualité aux producteurs et au moindre coût possible.

J'en profite pour rappeler qu'il faut garder le cap sur l'avenir en maintenant notre organisation syndicale forte et en resserrant nos liens de solidarité comme productrices et producteurs forestiers. En ces temps de crise, il est malheureusement facile de sombrer dans la discorde et de se diviser alors qu'il faut au contraire demeurer solidaire. Misons plutôt sur notre force d'agir ensemble. À ce chapitre, notre mise en marché pour le secteur des pâtes, papiers et panneaux en est un bon exemple car grâce à nos efforts soutenus, ce marché demeure stable en 2009.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordé et vous assure de mon dévouement pour la prochaine année dans cette même cause qui nous unit : la défense des intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

### MERCI À ROGER BLANCHETTE



M. Roger Blanchette, d'Amqui, cumulait déjà 10 ans d'expérience comme administrateur. Durant une certaine période, il fut aussi vice-président du Syndicat des producteurs forestiers.

M. Blanchette a dû quitter ses fonctions au cours de l'hiver dernier. Nous tenons à souligner son engagement dans tous les dossiers visant la défense des intérêts des propriétaires forestiers et le dévouement dont il a fait preuve en plusieurs occasions, notamment lors de l'organisation de la Journée forestière à Amqui, en 2005.



Le conseil d'administration a comblé le poste laissé vacant il y a quelques semaines, après avoir consulté les producteurs du secteur 1. Mme Élise Turcotte, de Saint-Damase, a accepté de

terminer le mandat de M. Blanchette, soit jusqu'en 2011. Mme Turcotte est familière avec plusieurs dossiers visant la défense des intérêts des propriétaires forestiers puisque'elle fut administratrice au Syndicat durant la période 1999-2006. Elle s'implique avec le souhait que les producteurs soient davantage solidaires entre eux : « Notre développement passe par une plus grande solidarité avec notre syndicat qui nous défend et qui travaille pour nous les propriétaires forestiers ». Elle invite les producteurs de son secteur à s'impliquer et à la contacter s'ils ont des questions ou suggestions au 418 776-2607.

### AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIE FORESTIÈRE UNE BONNE MESURE QUI MÉRITE D'ÊTRE ÉLARGIE !

La Fédération des producteurs de bois du Québec a salué l'annonce du ministre Béchard, le 11 mai dernier, d'une mesure d'aide pour les propriétaires de machineries et les transporteurs de bois ronds. D'une durée de quinze mois, l'aide financière accordée représentera 90 % des frais d'intérêt sur les prêts en cours. Le programme annoncé sera géré par les bureaux régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette mesure était souhaitée par la Fédération pour venir en aide aux propriétaires forestiers et entrepreneurs oeuvrant en forêt privée. La FPBQ invite cependant le ministre à élargir son programme à d'autres actifs faisant l'objet d'un financement, dont l'acquisition de propriétés forestières et de droits de coupe. Un tel élargissement serait accueilli très favorablement par les producteurs forestiers. Source : FPBQ

### En manchette Nouveau marché pour le tremble

Ce numéro du Perspectives Forêts veut vous informer tout particulièrement sur les opportunités de marché possibles malgré la crise forestière. Le Syndicat des producteurs forestiers a notamment réussi à trouver de nouveaux débouchés pour le tremble. Tous les détails en page 2.

La forêt privée  
du Bas-Saint-Laurent

# Sur les marchés

## PÂTES, PAPIERS, PANNEAUX

À moins d'événements imprévus, ce marché s'annonce relativement stable cette année. Plus de 156 000 tonnes métriques humides (TMH) et 42 000 mètres cubes apparents (MCA) de bois sont prévus pour approvisionner les usines de pâtes, papiers et panneaux. Nous vous invitons à considérer ce marché ainsi que les besoins exprimés par certains acheteurs de bois de sciage.

### Bonne nouvelle pour le tremble

Dans le contexte où Les Entreprises Tembec inc., à Matane, n'achètent pas de bois pour le moment, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a réussi à consolider ce marché en négociant près de 25 000 TMH de peuplier faux-tremble en longueur de 8 à 10 pieds avec l'usine Copeaux de la Vallée, à Amqui.

## QUESTIONS sur la mise en marché ?

(418) 723-2424.

Coordonnateur à la mise en marché : Robin Lavoie

Gestion des contingents et mise à jour des dossiers : Denis Vignola

Paiement : Louise Therriault

Coordonnateurs-terrain : (livraison de vos bois)

Gaston Fiola, (418)725-9830

François Ouellet, (418) 725-9840

### Important :

- Cet acheteur limite à 3% les quantités de peuplier baumier dans les voyages.

- Les livraisons sont acceptées jusqu'au 31 octobre.

Merci à tous les producteurs d'être vigilants et de respecter ces spécifications.

## LIVRAISON AUX USINES

USINES	GROUPES D'ESSENCES	DÉBUT DES LIVRAISONS
Les entreprises Tembec inc.	tremble et peuplier	Arrêt des livraisons
Uniboard Canada, usine de Sayabec	pin, mélèze érable, bouleau	En tout temps
Norampac Cabano, une division de Cascades Canada inc.	tremble et peuplier feuillus durs bouleaux	8 juin
F.F. Soucy inc. Rivière-du-Loup	sapin et épinette 8pi	28 mai <b>Important : aucun bois coupé en période de sève accepté.</b>
Fraser Papers inc. Edmundston	sapin et épinette 4pi	13 juillet
Copeaux de la Vallée Amqui	tremble	Mai au 31 octobre

## NORMES DE FAÇONNAGE 2009

USINES	PRIX NET \$ / UNITÉ MESURE ESSENCES	DIAMÈTRE MINIMUM	DIAMÈTRE MAXIMUM	LONGUEUR	REMARQUES
F.F. SOUCY inc. Riv.-du-Loup	27,70 \$ / mca Sapin et épinette (blanche ou noire) 20% Épinette de norvège	7,6 cm (3 pouces)		2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les billes doivent être raisonnablement droites. -Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. -Le bois de champ avec beaucoup de nœuds sera refusé. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé. Fraicheur des bois : pas plus de 3 mois entre la coupe et la livraison.
FRASER PAPER inc. Edmundston	19,56 \$ / mca Sapin et épinette 27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier	7,6 cm (3 pouces) 8 cm (3 1/2 pouces)	44 cm (17 pouces)	1,22 à 1,26 m (4 pi à 4pi 2 po)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé.
NORAMPAC-CABANO Division de Cascades Canada inc.	27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier 33,89 \$ / tmh Feuillus durs : Bouleau, autres feuillus durs	8 cm (3 1/2 pouces)	56 cm (22 pouces)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les groupes d'essences doivent être séparés avant le chargement. -Tremble & peuplier, il est possible de produire en longueur de 12 à 16 pieds, après entente avec le coordonnateur. -OBLIGATOIRE : Le bouleau doit être séparé.
COPEAUX DE LA VALLÉE Amqui	27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble	7,6 cm (3 pouces)	50 cm (19 1/2 pouces)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc. -Les rondins provenant de tiges mortes, de feu de forêt ou chauffées seront refusés. -La période entre la coupe et la livraison : maximum 6 mois. <b>-Un maximum de 3% de peuplier baumier accepté dans le voyage.</b>
UNIBOARD CANADA inc. Sayabec	33,89 \$ / tmh Feuillus durs : Bouleau blanc/jaune, érable à sucre/rouge/pennsylvanie 27,41 \$ / tmh Feuillus mous : Tremble et peuplier 26,00 \$ / tmh Sapin et épinette, mélèze laricin, pin gris/rouge/cèdre	8 cm (3 1/2 pouces)	50 cm (19 1/2 pouces)	2,44 mètres (8 pieds)	-Nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. -Billes raisonnablement droites. (courbe max. 50% du diamètre) -Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. -Les billes fourchues sont refusées. -Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé. -Aucuns corps étrangers, tels que clous, métal, sable, etc.

## MARCHÉ DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Rappelons qu'au printemps dernier, le Ministre des ressources naturelles et de la Faune lançait les appels d'offre pour la réalisation de projets utilisant la biomasse forestière en forêt publique. La Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a été mandatée pour établir les critères de sélection des projets. L'un d'entre eux considère l'importance qu'accorde le promoteur à l'égard de la forêt privée pour une partie de son approvisionnement. C'est dans ce contexte que trois promoteurs de projets ont rencontré le Syndicat des producteurs forestiers

pour signifier leur volonté de convenir d'une entente d'approvisionnement. Le Syndicat a fait connaître son intention de négocier des ententes avec ces derniers pour une quantité totale de 11 000 TMH. Notez qu'elles sont conditionnelles à différents facteurs, dont l'acceptation des projets déposés par les promoteurs à la CRÉBSL. Les producteurs forestiers seront informés des spécifications demandées si des ententes d'approvisionnement se confirmaient.

## CONTINGENTS 2009

Au moment de mettre sous presse, les contingents 2009 étaient émis. Comme à chaque année, ces derniers tiennent compte de la capacité de chargement moyen d'un camion, soit 35 tonnes métriques humides (soit l'équivalent de 17,5 cordes de 4x4x8). Vous recevrez votre paiement selon l'unité de mesure

utilisée par l'usine, c'est-à-dire en tonne métrique humide (TMH) ou en mètre cube apparent (MCA). Notez que la fraîcheur des bois influence le prix de votre bois. Pour vous aider à faire la conversion pour les différents types d'essences, nous vous suggérons le tableau ci-dessous :

### ESTIMATION DU NOMBRE DE TMH ET MCA PAR CORDE SELON LE TYPE DE BOIS

Unité de mesure	Dimensions en pieds	Feuillus mous	Feuillus durs	Résineux
1 corde de 4pi de gros bois frais	4x4x8	1,9tmh	2,3tmh	3,625mca
1 corde de 4pi de petit bois sec	4x4x8	1,6tmh	1,7tmh	3,625mca

### VOS RESPONSABILITÉS

- Respecter les normes de façonnage convenues avec les usines et le démêlage des groupes d'essences;
- Placer votre bois dans un endroit accessible et sur des longerons;
- Nous aviser si vous ne pouvez pas produire votre contingent, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter les coordonnateurs-terrain :  
Gaston Fiola : 418-725-9830  
François Ouellet : 418-725-9840.

### LE TRANSPORT DE VOS BOIS

Cet aspect représente une étape cruciale de votre mise en marché. Si cela vous est possible, nous vous recommandons d'amener vos bois à l'entrée de votre forêt ou le plus près possible d'une route principale, ceci afin d'éviter au transporteur de se déplacer sur vos chemins forestiers. Beau temps mauvais temps, ce dernier aura accès en tout temps à vos empilements de bois et vous préserverez ainsi la qualité de vos chemins forestiers.

Merci de votre collaboration !



CHAMBRE DES COMMUNES



**JEAN-YVES ROY**

Député de Haute-Gaspésie – La Mitis – Matane – Matapédia

Édifice de la Justice  
Suite 202,  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Amqui : (418) 629-2295  
800 463-2295  
Matane : (418) 562-0343  
866 562-0343  
Courriel : royje@parl.gc.ca



**CLAUDE GUIMOND**

Député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques

320, rue Saint-Germain  
Est, bureau 701  
Rimouski  
(Québec) G5L 1C2

Téléphone : 418 725-2562  
Sans-frais : 1-866-720-2562  
Courriel : guimoc1a@parl.gc.ca



**PAUL CRÊTE**

Député de Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup

5, rue Iberville  
Rivière-du-Loup  
G5R 1G5

Téléphone : (418) 868-1280  
Courriel : cretep1@parl.gc.ca



**PRIX DU BOIS**  
Consultez notre site Internet  
www.spfbsl.com

Prenez note que le prochain « Perspectives Forêts » sera publié en septembre. De nouvelles informations sur les marchés seront présentées.

# Sur les marchés

## MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE EN BREF

Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché

Ce tableau présente des usines de transformation intéressées à annoncer les normes de façonnages exigées et les prix offerts. AVANT DE PRODUIRE, IL EST IMPORTANT DE LES CONTACTER, car compte tenu de l'incertitude des marchés, ces dernières peuvent modifier à tout moment les spécifications et les prix. Ces usines sont par ailleurs inscrites au tableau des achats de bois du site Internet du Syndicat : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com). Pour ces dernières, plus de détails sont disponibles sur les normes de façonnage et les prix relatifs à chaque spécification. Ce tableau des achats est mis à jour régulièrement.

### Voici les principaux constats que nous tirons après discussion avec les acheteurs de la région :

- La situation demeure incertaine pour plusieurs usines. Nous remarquons que plusieurs vont acheter du bois plus tard dans l'année.
- Les usines seront plus exigeantes cette année sur la qualité et la période de coupe (pas de bois en période de sève) en raison des marchés qu'elles sont en train de développer.
- Le diamètre au fin bout aura une influence sur le prix.

### Pour le sciage résineux

- Chaque scierie semble avoir ses marchés dans des dimensions différentes car les longueurs demandées varient entre 8 pi et 16 pi.
- Il est à remarquer qu'il y a des possibilités de marché en dehors de la région (voir le [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)).

### Tremble sciage

- Il faut faire attention à la période de coupe (pas de bois de sève).
- Il y a des possibilités de marché (certaines usines) pour la bille de pied (bois Select).

### Sciage des feuillus durs

- Les essences recherchées sont principalement le bouleau et le merisier. Puisque ces essences offrent de meilleures conditions de marché tant pour le sciage que pour les pâtes, papiers et panneaux, les travaux de récolte dans ce type de peuplement permettent de sécuriser votre mise en marché puisqu'ils trouvent preneurs.

### Un bon façonnage augmente la valeur de vos bois

Nous remarquons globalement que les besoins varient d'une usine à l'autre en matière de façonnage des bois. À ce sujet, nous demeurons disponibles pour des groupes de producteurs désireux de bénéficier d'une session de formation sur le façonnage et la classification des bois (5 à 10 personnes). Vous pouvez en effet constituer un groupe et nous contacter au (418) 723-2424.

### Bonne saison sylvicole !

## ACHETEURS DE BOIS DE SCIAGE

Plus d'informations disponibles : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)

USINES	ESSENCES	LONGUEUR	DIAM. MIN.	PRIX À L'USINE	UNITÉS DE MESURE
Scierie Saint-Fabien inc. Gilles Maisonneuve, 418 869-2761 Prix en vigueur jusqu'au 20 juillet 2009	Tremble	7pi 4po	5po	155 \$	4x8x7 (6.4m³app.)
	Tremble	8pi 4po	5po	160 \$	4x8x8 (7.25m³app.)
	Bouleau	7pi 4po	5po	175 \$	4x8x7 (6.4 m³app)
Matériaux Blanchet inc., Saint-Pamphile Manon Blanchet, 418 356-3344	Sapin-épinette	16pi	5po	390 \$	PMP
	Sapin-épinette	12pi 14pi	5po	370 \$	PMP
	Sapin-épinette	10pi	4po	305 \$	Corde 4x8x10
Lulumco, Sainte-Luce Katy Beaulieu, 418 739-4881 ou 1 800-563-4881 Prix à vérifier chaque semaine.	Sapin-épinette	8pi 4po	4po +	210 \$ 28,97 \$	4x8x8 MCA
MAIBEC inc., Saint-Pamphile Raymond Laverdière, 418 356-4260	Sapin-épinette	12pi 6po	6po +	370 \$	MPMP
	Sapin-épinette	16pi 6po	6po +	390 \$	MPMP
	Sapin	Bois en longueur		64 \$	Tonne impériale
	Épinette	Bois en longueur		59 \$	Tonne impériale
	Cèdre	8pi 8po	8 1/2	270 \$	4x8x8
	Cèdre	Bois en longueur	5po	68 \$	Tonne impériale
Normes de façonnage : consultez la fiche complète sur le tableau des achats du site Internet : <a href="http://www.spfbsl.com">www.spfbsl.com</a>					
Fornebu Lumber Company inc., Bathurst, N.-B. Reno Sonier, 506-627-3703	Sapin-épinette, pin gris	9pi min /	4 1/2 / max.	140,50 \$ / corde	4x4x8 (128 pi.cu.)
		Max. 9pi 4po	14po gros bout		
Normes de façonnage : consultez la fiche complète sur le tableau des achats du site Internet : <a href="http://www.spfbsl.com">www.spfbsl.com</a>					
Groupe NBG, Rivière-Bleue Jean-Marie Ouellet, 418-499-6786 ou 418-860-5988	Pas d'achat de bois avant le 31 juillet.				
	Consultez le site Internet du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour connaître les modalités et prix à ce moment.				

### USINES

**BÉGIN ET BÉGIN INC**  
Jean-Marie Ouellet : 418-499-6786  
ou 418-860-5988

Pas d'achat de bois avant le 31 juillet.  
Consultez le site Internet du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour connaître les modalités et prix à ce moment.

### FÉLIX HUARD

121, rue Saint-Alphonse, Sainte-Luce | Serge Huard : 1800-463-0909 (#117) ou 418 725-9446.

### DÉROULAGE | PRIX MPMP (mille pieds mesure de planche - règle internationale)

Essence	Qualité	Diam. au fin bout	F.claire	Carie	Courbure	Coeur noir érable	Longueur	Prix usine MPMP
Merisier et bouleau	VP	16po +	4	Aucune	1po	8pi 4po, 8pi 8po 9pi 6po		1 950 \$
	V1	14po et 15po	4	Aucune	1po			1 600 \$
	V2	12po et 13po	4	Aucune	1po			1 100 \$
	V3	11po	4	Aucune	1po			850 \$
Érable	VP	16 po +	4	Aucune	1po	1/3 max. 1/3 max. 1/3 max. 1/3 max.	9pi 6po	1 000 \$
	V1	14po et 15po	4	Aucune	1po			1 000 \$
	V2	12po et 13po	4	Aucune	1po			1 000 \$
	V3	11po	4	Aucune	1po			650 \$

### SCIAGE | PRIX USINE MPMP (mille pieds mesure de planche - règle internationale)

Qualité	Merisier, bouleau MPMP	Érable MPMP	Plaine, hêtre MPMP	NOTES IMPORTANTES :
1	750 \$	650 \$	525 \$	- Les mois de juin à octobre sont critiques pour l'approvisionnement de billes de bois franc car celles-ci peuvent chauffer (décolorer). Veuillez communiquer avec nous avant le début du chantier. - On doit compter un délai maximum de 3 semaines après la récolte pour livrer le bois à l'usine. - Les prix affichés sont sujets à changement sans préavis. - Nous offrons aussi le service de transport moyennant une retenue.
2	650 \$	550 \$	500 \$	
3	540 \$	440 \$	400 \$	
4	400 \$	300 \$	250 \$	
5	325 \$	275 \$	250 \$	
6	300 \$	250 \$	250 \$	
7	150 \$	150 \$	150 \$	

Qualité	Diam. au fin bout	F.claire	Carie	Coeur noir érable	Longueur
1	14po +	3 à 4	1/3	1/2	8pi 6po (min. 75%) à 12pi 6po
2	12po +	3 à 4	1/3	1/2	" "
3	10po +	2 à 4	1/3	1/2	6pi 6po à 12pi 6po (max. 20% 6pi 6po et 7pi 6po)
4	9po +	4	Aucune	1/2	" "
5	8po et 9po	2 à 4	1/3	1/2	" "
6	8po +	0 à 4	Aucune	Illimité	" "
7	6po et 7po 6po +	2 à 4	Aucune	Illimité	" "
		-		Billes déclassées	" "

### QUALITÉ PALETTE (Note : bille saine et droite.)

Essence	Longueur	Diam. au fin bout	Prix usine / 4x8x8
Merisier, bouleau	8pi 4po	6po +	220 \$
Érable	8pi 4po	6po +	205 \$
Plaine, hêtre, frêne	8pi 4po	6po +	175 \$

**Un prêt pour ma forêt**  
... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

1 800 749-3646  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

### Vous avez un projet d'investissement forestier ?

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit. Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

### Les avantages de notre garantie de prêt :

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

**La Financière agricole Québec**  
Toujours là quand ça compte

Communiquez avec l'un de nos conseillers en financement au centre de services de votre région.



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## GAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES

### Un soutien à la mise en valeur adapté à la réalité

Voici la gamme de travaux sylvicoles adoptée par le conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. L'Agence ont convenu de se doter d'un modèle de calcul révisé permettant de mieux évaluer les coûts réels des travaux sylvicoles.

Pour plus d'information dans la planification de vos travaux sylvicoles, nous vous invitons à en discuter avec votre conseiller forestier, dont la liste apparaît en à la page 5 du « Perspectives forêts ».

Bonne saison sylvicole !

## LISTE DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET AIDE FINANCIÈRE

2008-2009

Code des travaux	GROUPE : 1000 Activités de préparation de terrain	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
RPDD	Récupération de peuplements dégradés	ha	988 \$	264 \$	1252 \$	1 498 \$
RRS	Récupération avec réserve de semenciers	ha	988 \$	264 \$	1252 \$	1 498 \$
DMA	Débroussaillage manuel	ha	590 \$	264 \$	854 \$	1 066 \$
DMAR	Débroussaillage manuel associé à la récolte	ha	606 \$	- \$	606 \$	732 \$
DMD	Débroussaillage mécanique et déchetage	ha	1 066 \$	264 \$	1 330 \$	1 442 \$
DBD	Préparation mécanique	ha	431 \$	- \$	431 \$	474 \$
SMAT	Préparation manuelle	ha	431 \$	- \$	431 \$	474 \$
DBDSD	Prép. méc. sans débroussaillage associé à la récolte	ha	516 \$	- \$	516 \$	567 \$
SMEBC	Scarification	ha	166 \$	- \$	166 \$	183 \$
HF	Préparation avec herse crabe	ha	384 \$	- \$	384 \$	422 \$
HF2	Préparation avec herse crabe (2 hersages)	ha	643 \$	- \$	643 \$	707 \$
PRFR	Préparation de sites dans les fiches (incluant technique)	ha	107 \$	264 \$	371 \$	387 \$
LH	Labourage et hersage (incluant technique)	ha	308 \$	264 \$	572 \$	608 \$
GYR	Préparation avec gyrobroyeur (incluant technique)	ha	240 \$	264 \$	504 \$	533 \$
SSC	Scarification sous couvert	ha	360 \$	- \$	360 \$	396 \$

Code des travaux	GROUPE : 2000 Le reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
PMRN	Plantation manuelle racine nues (PMD et PPD)	m.pl.	183 \$	113 \$	296 \$	306 \$
PPFDRN	Plantation manuelle racine nues (PFD)	m.pl.	209 \$	113 \$	322 \$	327 \$
PMRC4	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	m.pl.	123 \$	113 \$	236 \$	248 \$
PMRC2	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	m.pl.	181 \$	113 \$	294 \$	301 \$
PPFDRC	Plant. manuelle résineux récipients 300 cc et plus	m.pl.	209 \$	113 \$	322 \$	327 \$
PMC	Plantation mécanique	m.pl.	122 \$	113 \$	235 \$	253 \$
ETR	Enrichissement	m.pl.	238 \$	264 \$	502 \$	449 \$
PRNF	Plantation feuillus	m.pl.	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
PPH10	Plantation manuelle de peupliers hybrides 1000 cc	m.pl.	416 \$	238 \$	654 \$	668 \$
PPHRN	Plant. manuelle de peupliers hybrides racines nues	m.pl.	308 \$	238 \$	546 \$	559 \$
RPRF	Regarni	m.pl.	238 \$	264 \$	502 \$	474 \$

Code des travaux	GROUPE : 3000 L'entretien du reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECME	Entretien manuel ou mécanique de plantation	ha	835 \$	264 \$	1 099 \$	1 238 \$
ECMEFD	Dégagement manuel de plantation de faible densité	ha	621 \$	264 \$	885 \$	1 108 \$
DESM	Désherbage mécanique	ha	99 \$	88 \$	187 \$	199 \$
PAI	Installation de paillis	m.pl.	1 809 \$	- \$	1 809 \$	2 098 \$
ARE	Applicateur de répulsif	m.pl.	- \$	165 \$	165 \$	165 \$
IPRM	Installation de protecteurs (manchons)	m.pl.	- \$	238 \$	238 \$	238 \$
IPRS	Installation de protecteurs (spiraux)	m.pl.	- \$	238 \$	238 \$	238 \$
BAS	Badigeonnage de souches	ha	72 \$	- \$	72 \$	87 \$
ETFT	Étêtage des flèches terminales	ha	151 \$	264 \$	415 \$	459 \$
ELPLP	Élagage de plantation (traitement sanitaire)	ha	712 \$	264 \$	976 \$	1 140 \$
CASS	Coupe d'assainissement	ha	370 \$	264 \$	634 \$	700 \$
TFDD	Taille de formation de feuillus durs	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
ELAFD	Élagage d'arbres d'avenir (feuillus durs)	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
ELAPE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Pib Pir Epo	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
ELAE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Epb Epn	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
ELAT	Élagage d'arbres d'avenir Pet	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
ELAPEH	Élagage d'arbres d'avenir PEH	ha	260 \$	88 \$	348 \$	380 \$

Code des travaux	GROUPE : 4000 Les traitements non-commerciaux	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
DEGM	Dégagement manuel de régénération naturelle	ha	835 \$	264 \$	1 099 \$	1 238 \$
CPCR	Éclaircie précommerciale résineux	ha	924 \$	264 \$	1 188 \$	1 238 \$
CPCFT	Éclaircie précommerciale feuillus tolérants	ha	505 \$	264 \$	769 \$	968 \$
CPCFI	Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	ha	645 \$	264 \$	909 \$	1 137 \$
CPPR	Éclaircie précommerciale de plantations résineuses	ha	924 \$	264 \$	1 188 \$	1 238 \$

Code des travaux	GROUPE : 5000 Les coupes intermédiaires ou mixtes	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECIR	Éclaircie intermédiaire résineux	ha	1 408 \$	264 \$	1 672 \$	1 727 \$
ECIF	Éclaircie intermédiaire feuillus	ha	1 077 \$	264 \$	1 341 \$	1 417 \$

Code des travaux	GROUPE : 6000 Les travaux commerciaux et de récolte	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
ECCR	Éclaircie com. de peuplements résineux naturels	ha	1 113 \$	264 \$	1 377 \$	1 582 \$
ECCRPC	Éclaircie com. de peup. résineux naturels ayant eu précom.	ha	1 113 \$	264 \$	1 377 \$	1 582 \$
ECCRPL	Éclaircie com. de plantation résineuse	ha	1 113 \$	264 \$	1 377 \$	1 582 \$
ECCRM	Éclaircie com. mécan. de peuplements résineux naturels <sup>(1)</sup>	ha	480 \$	264 \$	744 \$	978 \$
ECCRMPC	Éclaircie com. mécan. de peup. rés. naturels ayant eu précom <sup>(1)</sup>	ha	480 \$	264 \$	744 \$	978 \$
ECCRMPL	Éclaircie com. mécanisée de plantation résineuse <sup>(1)</sup>	ha	480 \$	264 \$	744 \$	978 \$
ECCFI	Éclaircie com. de peuplements feuillus intolérants	ha	1 113 \$	264 \$	1 377 \$	1 582 \$
ECCFT	Éclaircie com. de peuplements feuillus tolérants	ha	1 113 \$	264 \$	1 377 \$	1 582 \$
ECCFIM	Éclaircie com. mécan. de peuplements feuillus intolérants <sup>(1)</sup>	ha	480 \$	264 \$	744 \$	978 \$
ECCFTM	Éclaircie com. mécan. de peuplements feuillus tolérants <sup>(1)</sup>	ha	480 \$	264 \$	744 \$	978 \$
CJ	Jardinage	ha	671 \$	264 \$	935 \$	1 222 \$
CJC	Jardinage de cédrières	ha	1 463 \$	264 \$	1 727 \$	2 143 \$
CAE	Amélioration d'érablières	ha	409 \$	264 \$	673 \$	872 \$
CAEFI	Amélioration d'érablières forte intensité	ha	684 \$	264 \$	948 \$	1 236 \$
CS	Coupe de succession	ha	1 235 \$	264 \$	1 499 \$	1 558 \$

### Suite Groupe 6000

Code des travaux	GROUPE : 6000 Les travaux commerciaux et de récolte	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
CSM	Coupe de succession mécanisée <sup>(2)</sup>	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CPE	Coupe progressive d'ensemencement	ha	1 047 \$	264 \$	1 311 \$	1 565 \$
CPEM	Coupe progressive d'ensemencement mécanisé	ha	406 \$	264 \$	670 \$	931 \$
RECC	Récupération de peuplements chablis	ha	398 \$	264 \$	662 \$	825 \$
CPRS	Coupe avec protection de régénération et des sols	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CPRSM	Coupe avec protection de régénération et des sols mécan.	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CPRSN	Coupe avec protection de régén. et des sols - régén. insuf.	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CPRSNM	Coupe avec protection de régén. et sols mécan. - régén. insuf.	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CRS	Coupe avec réserve de semenciers	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
CRSM	Coupe avec réserve de semenciers mécanisée	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$
TTM	Technique - travaux mécanisés	ha	- \$	264 \$	264 \$	264 \$

(1) Une mesure temporaire, d'aide supplémentaire à l'exécution, de 150 \$/ha s'applique à ce traitement pour l'exercice 2009-2010.

(2) Une mesure temporaire, d'aide supplémentaire à l'exécution, de 200 \$/ha s'applique à ce traitement pour l'exercice 2009-2010.

Code des travaux	GROUPE : 7000 La voirie	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
VF	Voirie forestière prise en charge par le conseiller forestier	ha	105 \$	15 \$	120 \$	120 \$
PON060	Installation de ponceau de 600 mm de diamètre	m	64 \$	18 \$	82 \$	82 \$
PON070	Installation de ponceau de 700 mm de diamètre	m	96 \$	25 \$	121 \$	121 \$
PON075	Installation de ponceau de 750 mm de diamètre	m	104 \$	26 \$	130 \$	130 \$
PON080	Installation de ponceau de 800 mm de diamètre	m	117 \$	29 \$	146 \$	146 \$
PON090	Installation de ponceau de 900 mm de diamètre	m	133 \$	31 \$	164 \$	164 \$
PON100	Installation de ponceau de 1000 mm de diamètre	m	184 \$	40 \$	224 \$	224 \$
PON120	Installation de ponceau de 1200 mm de diamètre	m	209 \$	43 \$	252 \$	252 \$
PON140	Installation de ponceau de 1400 mm de diamètre	m	251 \$	49 \$	300 \$	300 \$
PON150	Installation de ponceau de 1500 mm de diamètre	m	271 \$	49 \$	320 \$	320 \$
PON160	Installation de ponceau de 1600 mm de diamètre	m	282 \$	48 \$	330 \$	330 \$
PON180	Installation de ponceau de 1800 mm de diamètre	m	482 \$	76 \$	558 \$	558 \$
PON200	Installation de ponceau de 2000 mm de diamètre	m	540 \$	79 \$	619 \$	619 \$
PON220	Installation de ponceau de 2200 mm de diamètre	m	600 \$	80 \$	680 \$	680 \$
PON240	Installation de ponceau de 2400 mm de diamètre	m	687 \$	81 \$	768 \$	768 \$
PON270	Installation de ponceau de 2700 mm de diamètre	m	881 \$	98 \$	979 \$	979 \$
PON300	Installation de ponceau de 3000 mm de diamètre	m	977 \$	109 \$	1 086 \$	1 086 \$
DCDIAG	Disp. de contrôle du castor Diagnostic	diagnostic	- \$	76 \$	76 \$	76 \$
DCIN06	Disp. de contrôle du castor Installation 600 à 1500 mm	Installation	- \$	104 \$	104 \$	104 \$
DCIN18	Disp. de contrôle du castor Installation 1800 mm et +	Installation	- \$	148 \$	148 \$	148 \$
DCSUIV	Dispositif de contrôle du castor Suivi	suivi	- \$	47 \$	47 \$	47 \$
PA	Installation de ponceau amovible	utilisation	302 \$	- \$	302 \$	302 \$

Code des travaux	GROUPE : 8000 Les plans d'aménagement forestier	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
PAFAL	Plan d'aménagement forestier allégé	ha	- \$	7 \$	7 \$	7 \$
PAFTR	Transfert d'un PAF à un nouveau propriétaire	/ PAF	- \$	- \$	- \$	- \$

Code des travaux	GROUPE : 9000 Les contacts avec le propriétaire	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Producteur forestier	Technique	TOTAL	
MART	Martelage	ha	- \$	112 \$	112 \$	112 \$
COMP	Compagnonnage	jour	- \$	309 \$	309 \$	309 \$



Photo : Jean Albert, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées BSL

## TRAVAUX SYLVICOLES 2009

Agents livreurs du territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	AGENTS LIVREURS ACCRÉDITÉS	UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	AGENTS LIVREURS ACCRÉDITÉS
KAMOURASKA	<p><i>Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud**</i> 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière, QC G0R 1Z0 Tél. : 418-856-5828 - Téléc. : 418-856-2775</p> <p><i>Groupement forestier de Kamouraska*</i> 605, Route 289, C.P. 185, St-Alexandre, QC G0L 2G0 Tél. : 418-495-2054 - Téléc. : 418-495-2458</p>	DE LA NEIGETTE	<p><i>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</i> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109</p> <p><i>S. E. R. de la Neigette inc. *</i> 1, rue Principale Ouest, C.P. 40, Trinité-des-Monts, QC G0K 1B0 Tél. : 418-779-2095 - Téléc. : 418-779-2709</p>
TACHÉ	<p><i>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</i> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109</p> <p><i>Groupement forestier et agricole Taché*</i> 189, rue Principale, C.P. 40, Saint-Cyprien, QC G0L 2P0 Tél. : 418-963-2911 - Téléc. : 418-963-2251</p>	DE LA MÉTIS	<p><i>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</i> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109</p> <p><i>S. E. R. de la Métis inc. *</i> 220, av. Principale, St-Gabriel, QC G0K 1M0 Tél. : 418-798-8311 ou 418-798-8851 - Téléc. : 418-798-8330</p>
TRANSCONTINENTALE	<p><i>Consultants Forestiers Évolu-Bois**</i> 474, rue des Étudiants, C.P. 177, Pohénégamook, QC G0L 1J0 Tél. : 418-893-2525 - Téléc. : 418-893-2786</p> <p><i>Corp. agro-forestière Transcontinentale*</i> 340, chemin Principal, St-Elzéar, QC G0L 2W0 Tél. : 418-854-3567 - Téléc. : 418-854-0449</p>	DES MONTS	<p><i>Centre de foresterie de l'Est du Québec**</i> 165, rue St-Luc, C.P. 878, Causapsal (Québec) G0J 1J0 Tél. : 418-756-6115 ou 418-566-2500 - Téléc.:418-629-3119</p> <p><i>S. E. R. des Monts inc. *</i> 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Tél. : 418-562-4172 Téléc. : 418-562-8098</p>
EST-DU-LAC-TÉMISCOUATA	<p><i>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</i> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109</p> <p><i>Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata inc. *</i> 710, rue du Clocher, St-Émile d'Aclair, QC G0L 1A0 Tél. : 418-899-6673 ou 418-899-6749 Téléc. : (418) 899-2708</p>	DE LA VALLÉE	<p><i>Centre de foresterie de l'Est du Québec**</i> 165, rue St-Luc, C.P. 878, Causapsal (Québec) G0J 1J0 Tél. : 418-756-6115 ou 418-566-2500 - Téléc.: 418-629-3119</p> <p><i>S. E. R. de la Vallée inc. *</i> 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon, QC G0J 1M0 Tél. : 418-778-5877 - Téléc. : 418-778-3681</p>
DES BASQUES	<p><i>Coopérative forestière Haut Plan Vert**</i> 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 Tél. : 418-779-2612 - Téléc. : 418-779-2109</p> <p><i>S. E. R. des Basques inc. *</i> 379, rue Principale, St-Mathieu, QC G0L 3T0 Tél. : 418-738-2025 - Téléc. : 418-738-2608</p>		

\* conseillers forestiers offrant l'aide individuelle et regroupée

\*\* conseillers forestiers indépendants offrant le volet aide individuelle

## LA ROUILLE VÉSICULEUSE ET LE CHARANÇON DES ENNEMIS À SURVEILLER

Par Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent compte des peuplements de pins blancs et d'épinettes de Norvège. Les propriétaires qui possèdent de jeunes plantations doivent prendre garde au printemps, à la rouille vésiculeuse du pin blanc, et plus tard dans l'été, au charançon qui peut attaquer les peuplements de pin blanc ou d'épinettes de Norvège. Coup d'œil sur les conséquences de ces maladies et sur l'intervention appropriée.

**LA ROUILLE VÉSICULEUSE DU PIN BLANC** est causée par un champignon qui s'attaque à celui-ci. Plus visible au printemps, on le remarque par sa couleur orangée. Ne pas confondre avec la dessiccation hivernale (dessèchement des aiguilles) qui n'est pas néfaste.



### Comment contrer ses effets ?

Par l'élagage systématique, de toutes les branches malades ou saines, sur une hauteur prescrite par votre conseiller forestier. Cette opération doit être effectuée durant la période de novembre à février inclusivement. Il faut éviter les journées de grand froid. Comme l'infection ne se transmet pas d'un pin à un autre, toutes les branches coupées peuvent être laissées sur place.

**LE CHARANÇON DU PIN BLANC** est un insecte mesurant 5 mm à l'âge adulte. Il s'attaque principalement à l'épinette de Norvège et au pin blanc. Il se nourrit des pousses terminales de l'année en cours et de l'année précédente ce qui leur donne une apparence flétrie. Les attaques du charançon ne tuent pas les arbres, mais provoquent des déformations sur le tronc et diminuent le volume de qualité sciage et la valeur de vos tiges.



### Comment contrer ses effets ?

Le début du mûrissement des framboises est le signe qu'il est temps de contrer les attaques du charançon. Les flèches des arbres infestés doivent être coupées sans toucher aux branches latérales. Les sections coupées doivent être déposées dans un contenant pour en disposer afin d'éviter la propagation.

Enfin, qu'il s'agisse de rouille vésiculeuse ou de charançon, si de 5 % à 15 % des plants sont infectés, notez qu'un traitement peut être prescrit par votre conseiller forestier.

**Pour aller plus loin, il est possible de dispenser une session de formation terrain de 6 heures sur le sujet s'il y a un groupe de 5 à 10 personnes intéressées. Contactez-moi pour en savoir davantage au 418 723-2424.**

Informations et photos :

- Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts;

- Guide sylvicole de l'Agence régionale de mise en valeur du BSL

Dans le cadre du Programme de transfert des connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, nous publions cet article sur la sécurité liée au travail en forêt.

## UN PLAN D'AMÉNAGEMENT C'EST BIEN, MAIS AVEC UN PLAN DE PRÉVENTION, C'EST MIEUX !

Charles Taschereau, B.Sc.A.(génie forestier), M.B.A. | Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat - CSST

**En tant que propriétaire de lots boisés, vous effectuez ou vous faites faire certains travaux d'aménagement forestier qui comportent de nombreux dangers pouvant mener à un accident. Pourtant, la fatalité en matière de santé et de sécurité du travail, ça n'existe pas. En appliquant des mesures de prévention, on peut éviter les accidents du travail.**

Si vous êtes à la fois propriétaire forestier et employeur, vous vous demandez peut-être quelles sont vos obligations, les règlements qui s'appliquent, les équipements de sécurité requis et les obligations des travailleurs. Je vais donc essayer de vous fournir certaines informations pour que vous puissiez assurer autant votre sécurité que celle de vos travailleurs. Ainsi, vous pourrez gérer la sécurité grâce à une planification qui prend en compte les particularités de votre boisé et faire en sorte que vos travaux d'aménagement forestier soient faits de façon sécuritaire.

### Les obligations de l'employeur

Il est important de se rappeler que la prévention devient une obligation légale si, en tant que propriétaire, vous engagez du personnel pour réaliser vos travaux. Vous êtes alors un employeur au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Vous devez vous inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) comme employeur en vous adressant à votre direction régionale. C'est la LSST qui précise les droits et les obligations en matière de prévention. On y dit notamment que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires quant à la sécurité des travailleurs. Quant au Règlement sur les travaux forestiers, il encadre les diverses pratiques du travail en forêt.

### Assurer sa sécurité et celle de ses travailleurs

Lorsque vous aménagez votre boisé, vous travaillez la plupart du temps en fonction d'un plan d'aménagement. En matière de santé et de sécurité, on doit également préparer son plan, c'est-à-dire un programme de prévention. On y détermine les dangers potentiels lors des travaux et les mesures de prévention à mettre en place.

Il est également nécessaire que le travailleur qui exécutera les tâches ait les connaissances et les compétences nécessaires. Comment le savoir ? Par exemple, pour un abatteur, il faut vérifier s'il détient une attestation en abattage manuel reconnue par le comité paritaire de prévention du secteur forestier. Si tel est le cas, on sait alors qu'il connaît et maîtrise les bonnes techniques d'abattage, qu'il porte les équipements de protection individuelle nécessaires et qu'il est capable d'identifier les dangers. Malgré tout, un accident peut toujours survenir. Vous devez donc prévoir l'organisation des premiers secours. Si, de plus, le travail est exécuté loin des services d'urgence, il vous faut un protocole d'évacuation des blessés. Dans certains cas, chaque minute compte.

### Vous travaillez seul ?

Si vous travaillez seul dans vos boisés, voici quelques règles à respecter. Il faut toujours avertir une personne fiable que l'on s'apprête à faire des travaux en précisant que l'on sera seul, l'endroit exact où l'on travaillera et l'heure où l'on prévoit terminer. Bien sûr, il faut avertir cette même personne de son retour. Il est aussi important de prévoir une communication au moins deux fois pendant la journée, à une heure précise. Si cette communication n'a pas lieu, la personne fera en sorte que l'on vienne à votre rencontre. Vous devez donc vous munir d'un moyen de communication sûr et efficace.

Tout ça peut sembler fort exigeant, mais la CSST peut vous aider. Ainsi, la CSST met gratuitement à votre disposition une série de guides sur les travaux forestiers, qui couvrent l'ensemble des exigences en matière de santé et de sécurité. Ces guides sont disponibles sur le site Web de la CSST ([www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)), où vous pouvez les télécharger ou les commander gratuitement. Vous pouvez aussi les commander en téléphonant au 1 866 302-CSST (2778). Vous trouverez aussi dans le site de la CSST des documents qui traitent d'abattage manuel, de débroussaillage, d'évacuation des blessés, de la santé en forêt, etc. Vous pouvez également vous adresser au bureau de la CSST de votre région pour demander une copie des guides ou pour toute autre information sur la santé et la sécurité du travail.

